

Dans notre Parlement même, nous maintenons les privilèges des envois postaux, de manière à assurer une communication optimale entre les députés et les électeurs. Nous sommes loin des services postaux coûtant 1c. et j'espère que les prévisions faites l'autre jour à Winnipeg, selon lesquelles d'ici 9 ans l'affranchissement d'une lettre coûtera 26c., ne se réaliseront pas. J'aimerais entendre ce soir du ministre des Postes comment il compte s'y prendre afin d'éviter une telle situation.

[Français]

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je remercie l'honorable député de Brandon-Souris d'avoir soulevé cette question. Malheureusement, lorsqu'il l'a fait, l'honorable ministre n'a pas eu l'occasion de lui répondre à la Chambre, à cause de certaines allégations. Mais je puis assurer le député que je suis heureux de lui répondre ce soir, étant donné que l'honorable ministre et son secrétaire parlementaire sont absents.

J'aimerais informer l'honorable député que le ministère ignore évidemment ce qu'il en coûtera pour le transport d'une lettre de première classe, au cours des neuf, dix ou vingt prochaines années. Certains ont récemment fait allusion à un coût de 26 c.

Il est possible qu'on en vienne à ce montant, mais il est probable que ce ne sera pas d'ici de nombreuses années.

Mais je ferai remarquer à l'honorable député qu'il y a une différence énorme entre ce qu'il en coûte au ministère des Postes actuellement pour la manutention d'une lettre, et quelle proportion de ce coût sera défrayée éventuellement par l'usager. La politique actuelle du gouvernement—et j'insiste sur ce fait—ne signifie pas que les Postes font nécessairement leurs frais. C'est un point sur lequel l'honorable député a beaucoup insisté. Il est certain que ce n'est pas dans les vues du ministère de faire nécessairement ses frais.

Je ne sais pas quelle sera la politique du gouvernement en 1990, monsieur le président, mais au cours de l'année dernière, le ministère des Postes a appliqué un certain nombre de mesures destinées à éviter une augmentation exorbitante des coûts, et forcément le déficit. La première de celles-ci est naturellement le Code postal et le programme de mécanisation dont a fait mention la déclaration de M. Fultz, l'autre jour, à Winnipeg.

Le programme de mécanisation va contribuer à réduire la fréquence de la manutention des objets postaux, ce qui en diminuera les frais. On espère que l'usage du Code postal sera généralisé avant la fin de juillet 1974. Le programme de livraison de la poste garantie va aussi réduire les dépenses en diminuant les pressions exercées sur les services postaux, aux heures de pointe, de même qu'il assurera un meilleur emploi du personnel et des locaux. Nous prévoyons également l'installation de nouveaux services postaux à Toronto, à Winnipeg et à Montréal; une fois tout à fait mécanisés, ces services nous permettront de maintenir les coûts à un niveau raisonnable.

Le travail réalisé dans le domaine de la commercialisation, dont on a tellement parlé, va augmenter les revenus des Postes en encourageant l'usage du «Postpack», en stimulant les ventes du Service philatélique, et en développant le service des petits colis et l'usage de «conteneurs» qui réduiront les coûts de manutention.

• (10.20 p.m.)

[Traduction]

Je voudrais rassurer mon honorable interlocuteur quant à la question qu'il avait soulevée lors de son inter-

vention. Je ne manquerai pas d'attirer l'attention du ministre sur ce point et il s'en occupera en temps utile.

L'hon. M. Dinsdale: Je vous demande simplement de contenir les prix. C'est la question qui m'inquiète.

L'AGRICULTURE—LES MACHINES AGRICOLES—LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ESSAI DES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Rod Thompson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je posais hier la question suivante au ministre de l'Agriculture:

Comme les trois gouvernements des Prairies participent à la recommandation du professeur Barber, ces provinces ont-elles demandé l'aide du ministre de l'Agriculture à ce sujet? Si celles-ci lui en font la demande, que répondra-t-il?

Le ministre a répondu qu'il y avait eu certains entretiens à ce sujet. A mon avis, il ne suffit pas de créer une commission royale, laquelle a accompli un travail merveilleux. Il me semble qu'il doit arriver un moment où il faut mettre en application les recommandations que cette commission a pu faire au gouvernement. Si le ministre y songe, il ne se montre sûrement pas pressé.

Nous constatons que les gouvernements provinciaux ont l'intention de coopérer à cet égard. Je voudrais ce soir demander franchement au ministre si le gouvernement fédéral fournira des fonds au programme d'essai des machines agricoles, comme le professeur Barber le recommande. Permettez-moi de donner de brefs extraits du rapport du professeur Barber. Il était l'instrument du gouvernement fédéral. Dans ce sens, je pense que son opinion a le poids de l'autorité du gouvernement. Je cite là un passage de la page 3 du rapport de la Commission royale d'enquête relative aux machines agricoles:

Or, la mécanisation beaucoup plus poussée de l'exploitation agricole place davantage le fermier à la merci de pannes de machine au cours des périodes d'activité intense, notamment les semailles, la fenaison et les moissons.

On trouve ce qui suit page 11 du rapport:

Et pourtant, à mesure que croissent la taille et le coût des machines, la décision qui motive la mise de fonds du cultivateur prend une importance toujours plus grande. C'est la raison pour laquelle le présent Rapport recommande la création d'un service d'évaluation et d'essai pouvant fournir à l'agriculteur des renseignements beaucoup plus sûrs et détaillés, qui lui permettraient d'étayer sa décision quant à ses investissements et au remplacement de la machinerie.

Un peu plus loin, le professeur Barber laisse entendre que ceux qui sont en mesure de juger les machines agricoles subissent des pressions de la part des sociétés qui fabriquent ces machines. Il pensait aux journaux et aux universités qui reçoivent les annonces et des subventions de fabricants de machines agricoles. C'est pourquoi ils ne sont pas en mesure de trouver à redire à la façon dont fonctionnent ces machines. C'est pourquoi le professeur a recommandé que, logiquement, le gouvernement devrait établir un service chargé d'examiner ce problème. Voici ce que dit le rapport Barber à la page 524:

Dans une précédente partie du rapport nous avons signalé l'ampleur des avantages qu'avait apportés dans le passé l'amélioration de la technique des machines agricoles. Au fait, pour la période de 1926 à 1966, on a évalué à deux à trois milliards de dollars par année les avantages nets de cette amélioration, qui pourraient bien dépasser ceux de tous les autres perfectionnements agricoles.

Voilà une des raisons qui militent en faveur de l'évaluation des machines. C'est une des recommandations de M. Barber.